

SESSION 2017

**AGRÉGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : MUSIQUE

DISSERTATION

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1700B	101B	0436

► **Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1700B	101B	0436

SUJET

« *Ogni dipintore dipinge se* » (« Tout peintre se peint soi-même ») dit un proverbe toscan remontant au Quattrocento italien.

Quel rôle peuvent jouer alors les représentations manifestes de l'auteur au sein même de son œuvre ? Vous discuterez cette formule en l'appliquant aux compositeurs et dans un sens plus large à la création musicale. Votre propos pourra, le cas échéant, être éclairé par quelques références issues d'autres domaines artistiques, d'autres champs culturels et esthétiques.